

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 30 octobre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 novembre 2024

votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEBLOND Christine – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude – LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

**Absent excusé :**

LEPAGE Michel à donné procuration de vote à GILLES Christophe.

**Absentes :** FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LEMAITRE Stéphanie.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

### 9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

#### 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

#### **Détermination de la rue et des adresses postales du lotissement communal Jean Goubert - Délibération n° DEL2024-11-03**

M. Le Maire propose aux conseillers de dénommer la rue qui desservira le lotissement communal Jean Goubert, rue du Marinnet (dénomination actuelle de la parcelle) et de définir les adresses postales des futures parcelles tel que figurant sur le plan joint à cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** de dénommer la rue qui desservira le futur lotissement communal Jean Goubert, rue du Marinnet ;

**Article 2 :** de définir les adresses postales des futures parcelles telles que portées sur le plan joint.

République Française

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

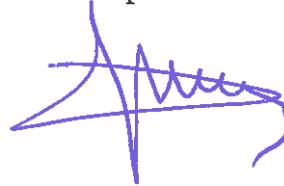
Adoptée à la majorité des votants  
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 14 novembre 2024,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.